

CHEF DE PARC

Le **Chef de Parc** est un ouvrier qualifié.
Il veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité sur le parc.
Il est responsable de la qualité des approvisionnements et de la logistique.
Il a une bonne connaissance technique du matériel. Il gère les entrées et sorties du matériel mais également de l'entretien du parc.
Il est autonome et peut être amené à gérer une équipe.



▼ PROFIL REQUIS

- Organisé, méthodique et capacité à anticiper
- Sait vérifier une liste de matériel
- A la connaissance technique du matériel
- Maîtrise la langue française nécessaire à la gestion du parc
- Travaille en autonomie
- Connaissance de l'outil informatique

Formations obligatoires à l'exercice du métier :
- CACES / Permis PL